

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 Septembre 2021

OBJET : 33/2021

ENGAGEMENT 2020-2026 : TRAVAILLER POUR UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE A L’ATTRIBUTION DE MASQUES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 ENTRE L’AGGLOMÉRATION D’AGEN ET LA VILLE DE FOULAYRONNES

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L’AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s’est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	21	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	8	Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Alexandre CHARIE ; M. Jean-Michel JADAS à Mme Michelle COMBA ; Mme Francine BIGEY à M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL à M. Jean-François BUER ; Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Philippe ASIN ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Nathalie BRICARD
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLLOT
Date d’envoi de la convocation :		23 Septembre 2021

Expose

Suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui touche la France mais également le monde entier, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sanitaire à deux reprises : le 23 mars 2020 et le 14 octobre 2020.

Depuis le printemps 2020, des mesures exceptionnelles pour la reprise de l'activité du pays, la circulation des personnes et la protection de la santé de chaque individu ont été mises en place.

L'une des mesures phares concerne le port du masque. Dans un premier temps, celui-ci a été rendu obligatoire dans les lieux publics restreints où la distanciation physique ne pouvait être respectée. Puis dans un second temps, cette obligation s'est étendue à tous les lieux recevant du public et sur le domaine public, en extérieur.

Toutefois, les masques se sont avérés, en début de crise sanitaire, être une denrée rare et dont l'accès s'est révélé très difficile. Dès lors, l'Agglomération d'Agen, en complément de l'action municipale de Foulayronnes, a pris l'initiative de commander massivement des masques pour l'ensemble du territoire et répondre aux demandes faites par les communes.

C'est ainsi que l'Agglomération d'Agen a distribué les masques reçus aux communes membres qui l'ont sollicitée, selon les modalités définies dans la présente convention.

Considérant l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le Code de la Santé Publique et notamment, les articles L.3131-12 et L.3131-15,

Considérant la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Considérant la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Considérant le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence,

Considérant le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence,

Considérant le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Considérant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'instruction du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales du 6 mai 2020 portant sur la contribution de l'état aux achats de masques par les Collectivités locales,

Considérant l'article 3.2.5 « Hygiène et sécurité » du Chapitre III du Titre 111 des Statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables depuis le 30 avril 2013,

Considérant la Délibération n°DCA_016/2020 du Conseil d'Agglomération d'Agen en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation permanente au Bureau Communautaire pour prendre toute décision concernant l'attribution et le règlement des subventions, participations, conventions nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération d'Agen d'un montant supérieur à 10 000 € HT,

Considérant que la gestion des masques personnel et grand public a été présentée en Bureau communautaire lors d'une séance qui s'est tenue le 30 Avril 2020 en audioconférence,

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la collectivité a en complément de son achat grand public de masques contractualisé avec l'Agglomération d'Agen pour disposer de masques à destinations des agents municipaux.

Cette prise en charge correspond au prix d'achat TTC du masque par l'Agglomération d'Agen, après déduction de la contribution de l'Etat, tel que défini dans l'article 3 conformément à l'instruction ministérielle du 6 mai 2020.

- La Commune de Foulayronnes a commandé 3 000 masques au total, toutes catégories confondues.
- 500 masques de Catégorie 1 NORLINGE: 1 029.75 €
- 500 masques Chirurgicaux HYGIAL : 184.63 €
- 2000 masques Chirurgicaux GEDIVEPRO : 633.00€
- Montant total : 1 847.38 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le principe de signature d'une convention financière relative à l'attribution de masques dans le cadre de la Crise Sanitaire COVID-19 entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Foulayronnes,

- **NOTE** que ladite convention de mandat rédigée par les services de l'Agglomération d'Agen est jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution,
- **NOTE** que les dépenses liées de la commune de Foulayronnes s'élèvent à 1 847.38 €
- **INDIQUE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

